



ACCESSION DES SEYCHELLES

DOCUMENT DE CONSULTATION

Le texte ci-après, communiqué par le gouvernement de la République des Seychelles, peut être consulté¹ au Secrétariat (Division des accessions, bureau 130) et obtenu sous forme électronique sur le site Web des Membres (page Ressources disponibles à l'OMC) ou, sur demande, à l'adresse suivante: accessions@wto.org.

- Manuel opérationnel sur la biosécurité des Seychelles, version 4.0 (décembre 2011).

¹ En anglais seulement.